



Phishing et escroqueries : quand l'ACPR sanctionne les banques défailtantes

Conseils pratiques publié le 18/12/2024, vu 110 fois, Auteur : [JURISOFIA - Contentieux - Responsabilité, Bancaire, Travail, Immo.](#)

Les banques doivent garantir la sécurité des paiements. L'ACPR surveille les établissements bancaires pour s'assurer du respect des règles de sécurité bancaire et peut notamment sanctionner l'absence d'authentification forte.

Les banques ont des **obligations renforcées en matière de sécurité** (article L. 133-16 CMF). Si elles n'ont pas mis en œuvre des mesures de protection suffisantes (ex. : authentification forte), elles peuvent être **sanctionnées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)**.

En effet, l'ACPR joue un rôle crucial dans la surveillance des établissements bancaires en France, notamment en matière de respect des règles de sécurité imposées par le Code monétaire et financier (CMF).

1. Fondement de cette action : les obligations des banques (Article L. 133-16 du CMF)

Les banques sont légalement tenues de mettre en œuvre des **mesures adaptées pour garantir la sécurité des opérations de paiement**.

Parmi ces mesures figurent :

- **L'authentification forte du client** : Requête notamment par la directive européenne PSD2, elle vise à sécuriser les transactions sensibles par l'utilisation de plusieurs facteurs d'authentification (ex. : un mot de passe, une biométrie ou un dispositif physique comme un smartphone).
- La **gestion des risques liés aux paiements** : Les banques doivent détecter et bloquer toute transaction suspecte avant sa réalisation.

Le non-respect de ces obligations peut être qualifié de **faute grave et entraîner des sanctions par l'ACPR**.

2. Procédure devant l'ACPR

L'ACPR, rattachée à la Banque de France, a pour mission de superviser la solidité financière des banques et leur conformité réglementaire.

En matière de sécurité bancaire, elle intervient pour :

- **Contrôler les dispositifs anti-fraude des banques** : Cela inclut la vérification des systèmes de détection des transactions frauduleuses.
- **Sanctionner les manquements** : En cas d'insuffisances graves, l'ACPR peut infliger des amendes administratives ou adresser des mises en garde publiques.

Sanctions possibles

- o Amendes financières (peuvent être des pénalités importantes).
- o Atteinte à la réputation par la publication des sanctions et des mises en garde (incite les banques à renforcer rapidement leurs dispositifs de sécurité pour éviter d'être exposées publiquement)

3. Droits des clients face aux manquements bancaires

Les clients qui estiment avoir été victimes de failles de sécurité de leur banque peuvent :

- **Saisir l'ACPR en déposant une réclamation formelle**. Bien que cette démarche ne permette pas directement d'obtenir un remboursement, elle peut déclencher une enquête sur les pratiques de l'établissement.
- **Utiliser les conclusions de l'ACPR** pour appuyer une action en justice visant à obtenir réparation.

Pour défendre efficacement vos droits et explorer les recours adaptés face à des litiges bancaires, notre cabinet vous accompagne à chaque étape, en mettant à votre service son expertise et une stratégie personnalisée.